

VISION STRATÉGIQUE CMQ

Lac-Beauport, session de consultation du 29 septembre 04

M-30

CHANTIER 5,

PASCAL HUDON

UNE COMMUNAUTÉ MIEUX AMÉNAGÉE

PROBLÉMATIQUE 1 : AMÉNAGEMENT D'UN SECTEUR DU TERRITOIRE DE LA CMQ

Références:

Page 34, Notre vision de l'aménagement du territoire métropolitain en 2024, 3^{ième} paragraphe :

Page 35, Le contexte de notre vision en 2004, 1^{ier} paragraphe

Page 39, Orientation 1 : dernier point :

Situation :

Le Boulevard du Lac, de la sortie de l'autoroute identifiée « Lac-Beauport » au Centre de ski Le Relais.

Une première section sur le territoire de la ville de Québec et une seconde sur le territoire de Lac-Beauport.

Nous constatons des différences remarquables dans l'aménagement du territoire des deux secteurs quant à...

L'affichage commercial

La préservation et la conservation des arbres.

Concertation

Nous vous signalons donc notre intérêt à rencontrer les représentants de la Ville de Québec, notre voisine, pour jeter à court terme les bases de la concertation désirée.

VISION STRATÉGIQUE CMQ

Lac-Beauport, session de consultation du 29 septembre 04

PROBLÉMATIQUE 2 : DENSITÉ D'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Références :

Page 39, Orientation 3, troisième point : Accroître la densité d'occupation du territoire

Situation :

Ce commentaire a déjà été émis lors du Forum métropolitain de novembre 2003, et a été appuyé par un élu de la MRC de l'Île d'Orléans

Cette orientation devrait être nuancée et tenir compte de la situation de la municipalité de Lac-Beauport et de la MRC de la Jacques-Cartier, parce que telle que libellée, elle est source d'inquiétude pour les résidents de Lac-Beauport. En effet,

-La municipalité de Lac-Beauport se veut une « **Une petite ville dans une grande forêt** ».

Les citoyens de Lac-Beauport ont une grande préoccupation face à la protection et de la conservation de la forêt. À cet égard, une étude articulée, rigoureuse et originale est actuellement en circulation à la municipalité et un projet de règlement devrait être présenté à la population dans un avenir très rapproché.

La MRC de la Jacques-Cartier est également considérée comme la ceinture verte de la CMQ.

Des projets de lotissements à densité élevés, tel que celui actuellement en cours dans le secteur connu sous le nom de Léo-T Julien, ne correspond pas à la situation et aux orientations de la municipalité de Lac-Beauport.

-Le territoire de la municipalité de Lac-Beauport est accidenté et montagneux. Dans un contexte de développement en montagne avec services d'aqueduc et d'égout, aucun lot d'une superficie de moins de moins de 900 m² n'est actuellement autorisé. En fonction des pentes de terrain, la superficie minimale de ces lots peut atteindre un minimum requis de 2500 m².

-Une grande partie du territoire de Lac-Beauport n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout et dans ce contexte, seuls des lots d'une superficie minimale de 3000 m² peuvent être développés.

VISION STRATÉGIQUE CMQ

Lac-Beauport, session de consultation du 29 septembre 04

Nous demandons donc de nuancer le libellé de cette orientation pour tenir compte de la vocation de la MRC et des orientations de la Municipalité de Lac-Beauport.

Concertation

Nous vous signalons donc notre intérêt à rencontrer les représentants de la Ville de Québec, notre voisine, pour jeter à court terme les bases de la concertation désirée.

VISION STRATÉGIQUE CMQ

Lac-Beauport, session de consultation du 29 septembre 04

CHANTIER 3,

UNE COMMUNAUTÉ PLUS SAINE ET PLUS DURABLE

PROBLÉMATIQUE : DÉBOISEMENT ET POLLUTION VISUELLE

Références :

Page 27, La biodiversité, une richesse...., (Le contexte de notre vision en 2004)

2^{ième} paragraphe, 3 premières lignes

3^{ième} paragraphe,

4^{ième} paragraphe, 2 premières lignes

Page 29, Orientation 2, 3^{ième} et 6^{ième} pistes d'actions

Page 29, Orientation 4, 1^{ière} piste d'action

Page 29, Orientation 5, 1^{ière} piste d'action

Situation

Dans les années 80, une coupe à blanc sur un versant d'une montagne, localisée à Charlesbourg, a occasionné une pollution visuelle, qui ne commence qu'à s'estomper, à tous les résidents de Lac-Beauport circulant de leur municipalité vers Québec.

La municipalité de Lac-Beauport a une réglementation portant sur l'exploitation forestière.

À l'intérieur du périmètre urbain, seuls les coupes de jardinage sont autorisées.

À l'extérieur du périmètre urbain, une réglementation, élaborée à partir d'unités visuelles de paysage cartographiée, permet la gestion des coupes autorisées allant du jardinage aux coupes à blanc.

Concertation

Nous vous signalons donc notre intérêt à rencontrer les représentants de la Ville de Québec, notre voisine, pour jeter à court terme les bases de la concertation désirée.

LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LAC-BEAUPORT,
Présenté par Pascal Hudon, conseiller municipal.